Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles								
EP1 – techniques esthétiques	UP1	8(1)	CCF *		Ponctuelle pratique et écrite	4 h 30 ⁽²⁾	CCF	
EP2 – vente de produits et de prestations de services	UP2	3	CCF		Ponctuelle orale	30 min. max.	CCF	
EP3 – sciences et arts appliqués à la profession	UP3	4	Ponctuelle écrite		Ponctuelle écrite	3 h	CCF	
Unités générales								
EG1 – français et histoire-géographie	UG1	3	CCF		Ponctuelle écrite et orale	2 h 15	CCF	
EG2 – mathématiques – sciences	UG2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
EG3 – éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle		CCF	
EF – épreuve facultative de langue vivante étrangère (3)	UF		Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min

^{*} CCF : contrôle en cours de formation

⁽¹⁾ dont coefficient 1 pour Vie sociale et professionnelle.

⁽²⁾ dont une heure pour Vie sociale et professionnelle

⁽³⁾ Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.